

RÈGLEMENT DU TOURNOI – RÈGLEMENT PARTICULIER

VÉRINES BAD TRIP – 10 octobre 2026 – ÉCHIROLLES BADMINTON
TOURNOI DE DOUBLES D-P-NC



Le présent règlement précise les modalités d'organisation de la rencontre promobad Vérines Bad Trip mise en place par le club de Badminton d'Echirolles.

Le tournoi est réservé aux licenciés du club et limité à 80 joueurs. La sélection se fera sur la date de réception des frais d'inscription.

La date limite des inscriptions est fixée au 3 octobre 2026. Frais d'inscription fixe : 5 € par joueur.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. La compétition a pour vocation de faire découvrir la compétition aux joueurs NC.
2. La compétition se déroule sur une journée.
3. Le tournoi se déroule selon les règles du jeu et d'organisation par la FFBaD sous la responsabilité des organisateurs présents dans le gymnase.
4. Les organisateurs veillent au bon déroulement de la compétition et font respecter les règles du jeu applicables aux rencontres Promobad. Ils sont responsables de la discipline sur les terrains et peuvent prendre toute mesure à cet effet.
5. La compétition comporte des matches de double homme, double dame et double mixte.
6. Ce tournoi est de catégories D9 à NC, ouvert aux joueurs licenciés en vétéran, senior, junior, cadet, minimes et benjamin.

CONFECTION DES TABLEAUX

7. La compétition se déroulera en poule de trois à cinq paires en fonction du nombre de joueurs.
8. Deux sortants par poule, dans la mesure du possible.
9. Le tirage au sort aura lieu le 5 octobre 2026. Le classement pris en compte sera celui du 1er octobre 2026.

ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

10. La compétition se déroulera de 8 h à 20 h.
11. Les volants plumes sont utilisés par défaut, les volants plastiques sont acceptés sur entente des joueurs. Les volants ne sont pas fournis par le club.
12. Les matches se déroulent en auto-arbitrage.
13. A l'appel de son nom, tout joueur dispose de trois minutes pour se présenter sur le terrain, tester les volants et se préparer.
14. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de vingt minutes. Il peut être réduit avec l'accord des intéressés.
15. Le coaching aux pauses sera autorisé. Deux coachs maximum sont autorisés par demi-terrain.
16. Les personnes ne coachant pas ne devront pas rester au bord des terrains.
17. La participation à ce tournoi implique l'acceptation de tous les points du présent règlement.
18. Tout forfait intervenant après le tirage au sort devra être justifié par un envoi courrier à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton au plus tard 5 jours après la compétition.

LES ORGANISATEURS

Laurent Pillat
Olivier Cuenot
Florence Gojon